



Infraction à la législation sur les stupéfiants

Par **Dakodak**, le **29/04/2016** à **16:57**

Bonjour,

J'aurais besoin de quelques éclaircissements juridiques par rapport à une enquête judiciaire dont il semble que j'ai fait l'objet.

Il y a quelques mois j'ai reçu un coup de fil du commissariat de police de ma ville dont on ne me précisa pas l'objet. On me demanda cependant de bien vouloir me présenter au commissariat à une heure fixée par moi-même et mon interlocuteur dans la semaine qui suivait.

Je me présentai donc au commissariat à l'heure convenue. On m'informa de la situation : mon numéro de téléphone a été trouvé dans le portable d'un dealer qui faisait l'objet d'une enquête judiciaire. Le policier avec lequel je discutais m'informa que je ne faisais pas l'objet d'une quelconque enquête ou procédure et que j'étais libre de refuser de coopérer mais qu'il n'hésiterait pas à m'interpeller et me placer en garde à vue le cas échéant. (c'est de bonne guerre)

D'un naturel arrangeant je décidai que le plus cohérent était de jouer franc-jeu et acceptai de répondre à ses questions. Il me posa de nombreuses questions sur ma consommation de drogue et le rapport que j'entretenais avec le dealer en question. Il me demanda ensuite d'identifier l'individu parmi une liste de photos ce dont je ne fus pas capable mais ce qu'il fit fort bien à ma place. (le type était déjà foutu, plus de 100 personnes dont nombre de mes connaissances avaient déjà été appelées à témoigner à son encontre et l'avaient identifié)

Bref, je continue de répondre aux questions que l'on me pose notamment vis à vis de ma consommation de cannabis, avec une certaine avarice cependant. Concrètement on me demandai :

- Si je consommais

- Combien je consommais
- Comment je me procurais ma conso

Et un tas d'autres banalités.

Aujourd'hui (un an après cet épisode) je me vois convoquer devant le délégué du Procureur de la République pour "infractions à la législation sur les stupéfiants" par une lettre du tribunal de grande instance qui m'informe aussi que le procureur s'engage à suspendre l'exercice des poursuites dont je fais l'objet à condition que je me soumette à la participation à un "stage de sensibilisation".

Il n'est pas précisé la nature des infractions qui me sont reprochées mais en dehors de cet épisode au commissariat, je n'ai jamais été interpellé en possession/consommation de cannabis.

Vous noterez pourtant que l'on m'a assuré avant de m'interroger que je ne faisais l'objet d'aucune procédure et que rien de ce que je dirai ne serait utilisé pour engager des poursuites à mon encontre.

Si vous vouliez bien m'aider à comprendre un peu mieux ma situation, j'en serais ravi, car je ne compte pas me laisser écraser par un appareil policier et juridique gangrené qui multiplie les machinations pour et les coups bas pour faire appliquer une législation délirante qui bafoue les principes des droits de l'homme.

Merci d'avance pour votre aide!